

## Comité Hope

**“Au service des hôpitaux et de la santé”**

**Le Comité permanent des hôpitaux de l'Union européenne, souvent désigné par son acronyme Hope (Hôpitaux pour l'Europe), est composé de fédérations nationales des hôpitaux publics et privés à but non lucratif ainsi que des représentants des systèmes de santé des États membres de l'Union.**

Outre les États membres, la Hongrie, la Bulgarie, Chypre, Malte, la Roumanie, la Slovaquie et la Suisse font également partie de l'association en tant que membres observateurs.

La santé des citoyens et les hôpitaux des pays de l'Union européenne sont les deux centres d'intérêt du Comité Hope.

En 1995, la constitution statutaire du Comité Hope établit précisément la ligne directrice, ou mission première, du Comité ; il s'agit de promouvoir la santé des citoyens des pays de l'Union, de veiller à la qualité des soins hospitaliers, et de développer l'efficacité, l'efficience et le rapport humain dans l'organisation et le fonctionnement des services hospitaliers et des systèmes de santé nationaux.

Le Comité Hope poursuit des objectifs scientifiques, éducatifs et philanthropiques, tels que conseiller les institutions de l'Union européenne sur les affaires sanitaires, entretenir les liens avec les professionnels de la santé dans l'Union, compléter et mettre à jour les informations relatives au fonctionnement des services sanitaires et des systèmes de santé nationaux, promouvoir les échanges, les jumelages de programmes et l'éducation à l'intérieur de l'U.E. et partout dans le monde, etc.

**Programme d'échanges**

Les activités développées par le Comité Hope concernent donc la santé en Europe, les hôpitaux et l'organisation sanitaire des pays membres. Ainsi, le Comité édite des publications nombreuses et régu-

lières, dont un ouvrage officiel de référence intitulé *Hospital Healthcare Europe*, qui paraît chaque année depuis 1998. Le Comité publie également des études sur des thèmes spécifiques : les transplantations d'organes, les droits des patients, le Sida/VIH, etc. Le Comité organise tous les deux ans un forum ou agora sur des thèmes de l'Europe de la santé. En 1999, l'Agora V était consacrée aux innovations dans le management de la santé (*Innovations in Health Management*). Le Comité Hope organise aussi et surtout le fameux programme d'échanges de cadres hospitaliers, chaque année depuis 1981 (*voir PSII n° 52*).

L'objectif de ce programme est de permettre aux cadres hospitaliers (professionnels hospitaliers, administrateurs d'hôpitaux) de découvrir d'autres systèmes de santé. Ce programme est ouvert à toutes les personnes exerçant des fonctions d'encadrement.

**Délégation nationale**

Le Comité Hope compte dans ses rangs trois catégories de membres : les membres de plein droit, les membres observateurs et les membres consultants. Tous les membres paient une cotisation annuelle prédéterminée par l'assemblée plénière, mais seuls les membres de plein droit peuvent voter lors de cette assemblée. Le nombre des fédérations nationales ou institutions membres n'est pas limité. Ces membres constituent une délégation nationale pour chaque État de l'Union et désignent un chef de délégation au sein de celle-ci. Ainsi, la FHF (Fédération hospitalier

de France) côtoie la FEHAP (Fédération des établissements hospitaliers d'assistance privée à but non lucratif) au sein de la délégation française. L'assemblée plénière annuelle entérine les décisions politiques majeures du Comité. À cette occasion, les membres du Comité sont regroupés en délégations nationales ; chaque délégation dispose de quatre voix. La régularité d'un vote à l'assemblée nécessite la présence ou la représentation d'au moins 50 % des délégations nationales.

**Secrétariat général**

À côté de l'assemblée plénière annuelle, le Comité dispose d'un exécutif, de groupes de travail et d'un secrétariat général. Le comité exécutif est composé du président (M. Gérard Vincent), du vice-président et des chefs de délégations nationales ; il se réunit au moins deux fois par an. Le Comité Hope s'est doté de deux sous-comités ou groupes de travail. Le sous-comité de Coordination traite des questions relatives à la qualité et à la législation européenne.

Le sous-comité Économique et Planification instruit les problématiques liées à la quantité et aux données sanitaires. La réunion plénière rassemble, quatre fois par an, le président, le vice-président, les présidents des deux sous-comités et le secrétaire général. Dernier rouage, et non le moindre, de l'organisation Hope, le secrétariat général est dirigé par le secrétaire général, Pascal Garel (FHF), lequel a été nommé par l'assemblée plénière sur proposition du comité exécutif. Le secrétaire général participe à toutes les réunions du Comité, mais ne possède pas le droit de vote. Il émet des recommandations au Comité, et exécute les décisions de celui-ci. De par ses fonctions, le secrétaire général représente le Comité.

François Cohen

**Infos ...****Création du "Hope"**

En 1966, les représentants des fédérations nationales des hôpitaux des six États membres fondateurs de la CEE, réunis à Rome, décident de créer un Comité d'étude des organisations sanitaires dans le marché commun afin d'aborder les questions relatives aux hôpitaux. Le Comité est doté de nouveaux statuts en 1995 et devient le Comité permanent des hôpitaux de l'Union européenne (Comité Hope). Il conserve cependant son intérêt d'origine pour les questions hospitalières et entend promouvoir la santé des citoyens des pays de l'Union.